

# Annonces JUDICIAIRES ET LÉGALES 78

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2017 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 (4,45 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25 €) - 91 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministre de la Culture et la Communication de décembre 2016.

## LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdemarches.leparisien.fr>

## Marchés + de 90 000 Euros

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

## MAIRIE CHAMBLY

M. David LAZARUS – Maire  
Place de l'hôtel de Ville  
BP 10110  
60542 Chamblay – Cedex  
Tél : 01 39 37 44 11

Référence acheteur : verdun  
L'avis implique un marché public  
**Objet** : Travaux d'aménagement d'un giratoire au carrefour Verdun  
**Procédure** : Procédure adaptée  
**Forme du marché** : Prestation divisée en lots : non  
**Critères d'attribution** : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération  
60% Prix  
40% Valeur technique  
**Remise des offres** : 09/06/17 à 12h00 au plus tard.  
**Envoi à la publication le** : 12/05/2017  
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://avisdemarches.leparisien.fr>

achetez en ligne votre annonce dans le parisien sur notre site du Parisien [www.annoncesleparisien.fr](http://www.annoncesleparisien.fr)

## Avis divers

## COMMUNE DE FEUCHEROLLES

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par délibération n°14-03-2011 en date du 8 mars 2011 le Conseil Municipal a prescrit la révision du document d'urbanisme opposable (POS) et l'élaboration du projet de Plan Local d'Urbanisme sur son territoire.

La délibération a été affichée en mairie du 12 mars au 20 avril 2011, soit une durée d'un mois au moins.

## Enquête publique

## VILLE DE MAISONS-LAFFITTE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PARKING DU MARCHÉ  
DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC  
ROUTIER COMMUNAL

Dans le cadre de la cession du terrain communal cadastré AM 132p sis 22 rue du Maréchal Gallieni, constitutif en partie de l'emprise du parking du marché, il est procédé à une enquête publique portant sur le déclassement de la partie de terrain incorporée au domaine public routier communal sis 22 rue du Maréchal Gallieni, fixée par arrêté n° 2017-139 en date du 25/04/2017.

\* L'enquête publique se déroule pendant quinze jours consécutifs, du **vendredi 12/05/2017 à 8h30** au **vendredi 26/05/2017 inclus à 17h30**.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville de la mairie, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Chacun peut prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit à l'attention de M. GAMACHE, Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante :  
Hôtel de Ville  
48 avenue Longueuil  
78605 Maisons-Laffitte cedex

\* Le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie le vendredi 12/05/2017 de 8h30 à 12h et le mercredi 24/05/2017 de 14h30 à 17h30.

## SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

COMMUNE DE MAUREPAS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Enquête PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE PROCÉDURE INTÉGRÉE POUR LE LOGEMENT (PIL) SUR LES PARCELLES, CADASTRES W77, W78, W402 ET W404**

Par arrêté en date du 04 mai 2017, Monsieur le Président de Saint-Quentin-en-Yvelines – Communauté d'agglomération a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Procédure Intégrée pour le Logement (PIL) sur les parcelles cadastrées W77, W78, W402 et W404 à Maurepas pour une durée de 33 jours consécutifs, du **vendredi 2 juin 2017 inclus au mardi 04 juillet 2017 inclus**.

Ledit projet de PIL comprend :

– la demande de permis de construire visant à autoriser un projet de construction de 263 logements environ d'une surface de plancher prévue de 14 632 m<sup>2</sup> sur 5 niveaux sur trois terrains privés d'une superficie de près de 1 ha (parcelles W402, W404 et W78) et sur un terrain communal d'une superficie de près de 0,7 ha affecté au centre départemental de secours et d'incendie (parcelle W77), situés en bordure de la RD 13 et de la rue Claude Bernard, localisés dans la zone d'activités Pariwest. Dans l'actuel PLU, ces parcelles ont vocation à accueillir des constructions à usage d'activité et des équipements publics. Ces parcelles constituent l'extrémité ouest de la bande de terrain identifiée dans les études de la révision en cours du PLU comme pouvant acquérir une vocation mixte (ajout de l'habitat aux activités).

– le projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Maurepas, approuvé le 31 janvier 2013, visant essentiellement à autoriser l'habitat sur les parcelles concernées par ledit projet de PIL ; celles-ci, déjà ouvertes à l'urbanisation, figurent dans l'actuel PLU en zone U destinée à accueillir des activités.

Au terme de l'enquête publique, ledit projet de PIL sera approuvé par délibération du Conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines en décidant éventuellement d'y apporter les modifications qu'il estime nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées, des avis, observations, demandes ou propositions formulées lors de l'enquête et du rapport et de l'avis motivé du Commissaire enquêteur.

Monsieur Roland REYNOUARD Directeur général des services techniques de collectivité territoriale en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur pour cette enquête publique, par décision n° E17/78000049/78, en date du 18 avril 2017, de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles.

Le projet de PIL à Maurepas sur les parcelles cadastrées W402, W404, W77 et W78 (correspondant pour l'essentiel au site de l'ancienne activité TERRANOVA) et les pièces qui l'accompagnent (demande de permis de construire comprenant une étude d'impact et projet de dossier de mise en compatibilité du PLU de Maurepas, approuvé le 31 janvier 2013, et analyse des incidences environnementales du projet de mise en compatibilité dudit PLU),

l'avis de l'autorité environnementale relatif au projet de PIL à Maurepas sur les parcelles cadastrées W402, W404, W77 et W78,

le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des Personnes Publiques Associées du 26 avril 2017,

ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Monsieur le Commissaire-enquêteur, destiné à recueillir les observations du public,

seront déposés et mis à la disposition du public, pour une durée de 33 jours consécutifs, du **vendredi 2 juin 2017 inclus au mardi 4 juillet 2017 inclus** :

– à l'Hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Coudre, 78192 Trappes, aux jours habituels d'ouverture au public de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30,

– en Mairie de Maurepas, 2 Place d'Auxois, 78310 Maurepas, les lundis et jeudis de 14h à 17h, les mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h et les samedis de 9h à 12h30.

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté aux mêmes dates sur un poste informatique situé en mairie de Maurepas accessible les lundis et jeudis de 14h à 17h, les mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h et les samedis de 9h à 12h30, et à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, accessible aux jours habituels d'ouverture au public de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

L'arrêté de Monsieur le Président de Saint-Quentin-en-Yvelines – Communauté d'agglomération, en date du 04 mai 2017 portant ouverture de l'enquête publique, consultable à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique, est intégré au dossier d'enquête publique mis à disposition du public.

Les dossiers d'enquête publique seront disponibles durant l'enquête publique sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse suivante : [www.saint-quentin-en-yvelines.fr](http://www.saint-quentin-en-yvelines.fr).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier, et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

En outre, un registre dématérialisé est également mis à la disposition du public du vendredi 2 juin 2017, 8h30, inclus au mardi 4 juillet 2017, 17h30, inclus.

Ainsi, le public pourra déposer ses observations et propositions à l'adresse suivante : <https://www.enquetes-publiques.com/Enquetes2?RDEP01=EP17176>  
Le public pourra consulter ledit registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.enquetes-publiques.com/Enquetes2?RLIRE=EP17176>

Des observations écrites pourront être adressées à Monsieur le Commissaire-enquêteur, à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines – Direction de la prospective et de la planification territoriale – 1, rue Eugène Hénaff – BP 10118 – 78192 Trappes Cedex, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Ces observations peuvent également être envoyées à l'adresse courriel suivante : [pil-terranova.maurepas@sqy.fr](mailto:pil-terranova.maurepas@sqy.fr)

Ces observations seront consultables à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique. A cette fin, les courriels ainsi transmis seront imprimés sur papier.

Monsieur le Commissaire-enquêteur recevra en Mairie de Maurepas :

– Le jeudi 8 juin 2017 de 14h00 à 17h00  
– Le samedi 24 juin de 9h00 à 12h30  
– Le mardi 4 juillet de 14h00 à 17h00

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique, sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans au moins deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département. Cet avis sera affiché notamment au siège de Saint-Quentin-en-Yvelines, en mairie de Maurepas, dans l'ensemble des panneaux d'affichage administratif dont dispose la commune, et publié par tout autre procédé en usage dans la commune. Cet avis sera notamment affiché sur le site de l'ancien site de l'activité TERRANOVA ou à proximité immédiate de celui-ci, visible depuis la voie publique. L'avis d'enquête sera également publié sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse suivante : [www.saint-quentin-en-yvelines.fr](http://www.saint-quentin-en-yvelines.fr). Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à enquête publique, avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion dans la presse et au cours de l'enquête pour la seconde insertion.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1 rue

Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Coudre, BP 10118, 78192 Trappes CEDEX.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Monsieur le Commissaire-enquêteur.

## AD&GO

Une copie du rapport et des conclusions motivées de Monsieur le Commissaire-enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet des Yvelines et à Monsieur le Président du Tribunal administratif de Versailles.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture en mairie de Maurepas et au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ainsi que sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse suivante : [www.saint-quentin-en-yvelines.fr](http://www.saint-quentin-en-yvelines.fr). Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces auprès du Président de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Coudre, 78192 Trappes.

Saint-Quentin-en-Yvelines – Communauté d'agglomération – 1, rue Eugène Hénaff – 78190 TRAPPES, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative au projet de PIL à Maurepas sur les parcelles cadastrées W402, W404, W77 et W78 (correspondant pour l'essentiel au site de l'ancienne activité TERRANOVA) et au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Maurepas, notamment pour conduire la présente enquête publique et la mise en compatibilité dudit PLU.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès Saint-Quentin-en-Yvelines – Communauté d'agglomération – Direction de la prospective et de la planification territoriale – 1, rue Eugène Hénaff – ZA du Buisson de la Coudre – 78190 Trappes (tél : 01.39.44.80.80 – Fax : 01.30.57.12.64

**Vous créez votre entreprise ...**

Publier votre annonce légale dans **le Parisien**

Tél. 01 40 10 51 51  
[legales@leparisien.fr](mailto:legales@leparisien.fr)

## Constitution de société

Par acte SSP en date du 10 mai 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Dénomination sociale** :

## L'ESCALE CHAMPETRE

**Forme** : SASU  
**Capital** : 1 500 €  
**Siège Social** : 43 Route de Montfort, 78990 elancourt  
**Durée** : 99 ans  
**Objet social** : chambres et tables d'hôtes  
**Président** : Mme ROLLES Claude Juliette demeurant 43 Route de Montfort 78990 ELANCOURT  
Immatriculation au RCS de VERSAILLES.

Par acte SSP en date du 12 mai 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Dénomination sociale** :

## DIRECT ETUDES

**Forme** : SASU  
**Capital** : 1000 euros  
**Siège Social** : 6 chemin de la jachère, 78250 mezy sur seine  
**Durée** : 99 ans  
**Objet social** : Etude de marché et sondage  
**Cession d'actions et agréments** : Les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre actionnaires qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité absolue des actionnaires présents ou représentés.  
**Président** : Mme GOIJON Patricia demeurant au 6 chemin de la jachère 78250 Mezy sur seine  
Immatriculation au RCS de VERSAILLES.

Aux termes d'un acte SSP du 4 mai 2017, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :  
**Dénomination** :

## AD&GO

**Siège social** : 13 rue Saint Honoré 78000 VERSAILLES  
**Objet** : Transport public routier de personnes avec chauffeur (VTC), Prestations de services se rapportant aux activités de transports routiers de personnes.  
**Capital** : 5 000 euros  
**Gérance** : M. Alexandre DELILLE, demeurant 10 rue de la Croix Chaussant 28630 LE COUDRAY.  
**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES

Pour avis, le gérant

Par acte SSP en date du 13 mai 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Dénomination sociale** :

## VIMMOCONSUL

**Forme** : SCI  
**Capital** : 100 euros  
**Siège Social** : 6, square stéphane mallarmé, 78990 elancourt  
**Durée** : 99 ans  
**Objet social** : Acquisition, revente, location, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant  
**Gérant** : Mr Velay Arnaud Gérard Mr Velay Maxime, Co-gérants, demeurant 6, square stéphane mallarmé 78990 Elancourt  
Immatriculation au RCS de VERSAILLES.

Par acte SSP en date du 28 Avril 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Dénomination sociale** :

## BREIZH LM

**Forme** : SCI  
**Capital** : 100 Euros  
**Siège Social** : 14 Rue Erasme, 78280 GUYANCOURT  
**Durée** : 99 ans  
**Objet social** : Mise en valeur, vente, administration, exploitation, location de tous biens immobiliers à usage d'habitation, à usage industriel, à usage de bureaux ou à usage commercial.  
**Gérant** : M. LE MEUR Christian, Gérant, demeurant 14, Rue Erasme 78280 Guyancourt  
Immatriculation au RCS de VERSAILLES.

## Divers société

**Rectificatif** suite à l'annonce parue le 25 Mars 2017, concernant la société :

## LA COMPAGNIE CREOLE

Il fallait lire : 'Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date 17 mars 2017, la collectivité des associés a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Versailles.'

**Rectificatif** suite à l'annonce parue le 12 Avril 2017, concernant la société :

## AJIEPC

Il fallait lire : 'cogérant : M. CASTRO Jean Roberto demeurant 10, sente de l'orme 78120 CLAIREFONTAINE-EN-YVELINE.'

## J'M TRANSPORT

SARL au capital de 2000 Euros  
**Siège social** : 6 Rue des Sabinettes 78400 CHATOU  
RCS N° : 809 458 961 de VERSAILLES

Suivant la délibération de L'AGE en date du 31 mars 2017:  
Les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31 mars 2017.  
Mention sera faite au RCS de VERSAILLES.

## MOBYNEO SAS

SAS au capital de 10600 €  
Siège social :  
1, Place du Docteur Berthet  
78170 La Celle-Saint-Cloud  
813 257 235 RCS de Versailles

L'AGO du 27/04/2017 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.  
Radiation au RCS de Versailles

## Collectivités territoriales

Le bon réflexe, c'est

Le Parisien



Publiez vos annonces de **Délégation de Service Public** dans Le Parisien

Le Parisien est le seul quotidien habilité sur l'ensemble des départements d'Ile-de-France et Oise.  
**Votre contact pour vos annonces :**  
**01 40 10 51 51**  
[marchespublics@teamedia.fr](mailto:marchespublics@teamedia.fr)